

dissolu, et le conduire ainsi à la condition de
Barbare et de sauvage ? Et un million de
peuple, ainsi percé par une inique et
loyauté comment le V. cardinal de Jésus-Christ
pourrait-il, lui, maître de tous les fidèles,
tenir avec honneur le siège auguste qu'il occu-
pe et veiller, respecté et tranquille, aux
obligations de son ministère pontifical ? Voi-
là, monsieur le cardinal, la condition qui
nous est déjà faite en partie et que l'on nous
prépare dans l'avenir si Dieu, dans sa miséri-
corde, ne veut point mettre une limite à
cette suite d'actes plus condamnables les
uns que les autres.

Mais, tant que la Providence, dans ses ju-
gements adorables, voudra permettre la du-
rée de l'épreuve présente, elle n'est pas dans
notre pouvoir de changer l'état des choses,
il est de notre devoir de chercher à amoindrir
les maux et à rendre moins sensibles les
dommages, qui en sont la conséquence. Il
est donc nécessaire que non-seulement les
curés redoublent de diligence et de zèle dans
l'enseignement du catéchisme, mais qu'on
cherche par des moyens nouveaux et efficaces
à remplir les vides qui résulteraient des fautes
d'autrui.

Nous sommes persuadé que le clergé de
Rome ne laiti pas, dans cette circonstance
encore, à l'accomplissement de nos vœux, mais
à son ministère sacerdotal, et qu'il em-
ploiera, par les soins les plus affectueux, à
préserver la jeunesse romaine des périls qui
menacent sa foi et sa moralité. Nous sommes
certains aussi que les sociétés catholiques,
qui fleurissent dans cette ville avec tant de
profit, pour la religion, voudront apporter le
concours de tous les moyens qui sont entre
leurs mains à la sainte entreprise qui consis-
te à éradiquer de la société romaine, en per-
dant le caractère sacré et auguste de la
religion et la gloire enviée de ville sainte, ne
devienne une victime de l'erreur et un théâtre
d'incrédulité. Et vous, monsieur le cardinal,
avec cette sagesse et cette fermeté qui ont
formé l'ornement de votre persoie, ne veil-
lez-vous pas à la multiplication des oratoires
et des écoles, où les jeunes gens se
rassembleront pour être instruits sur la
sainte religion catholique, dans laquelle, par
une grâce spéciale du ciel, ils sont nés.

Tâchez, ainsi que cela se fait déjà avec
fruit dans quelques églises, que des laïques
vertueux et charitables, sur la surveillance
d'un ou de plusieurs ecclésiastiques, donnent
leurs soins à enseigner le catéchisme aux en-
fants; veillez faire en sorte que tous les
pères de famille soient exhortés par leurs
curés à envoyer leurs enfants à ces réunions,
et qu'il leur soit rappelé qu'ils ont le devoir
d'exiger pour leurs enfants l'instruction reli-
gieuse même dans les écoles. Les catéchis-
mes pour les adultes, qu'on pourra tenir dans
des endroits adroits, seront aussi très-utiles,
parce qu'ils maintiendront dans les âmes le
souvenir des devoirs, salutaires pendant l'en-
fance. Ne cessez jamais de ramener la
piété et de réchauffer le zèle des ecclésiasti-
ques et des laïques, en attirant leur attention
sur l'importance de leur œuvre, des mé-
rites dont ils s'enorgueillissent, et de Dieu, envers
nous et envers l'Église sainte. Pour nous
part, nous saurons tenir dans toute la
considération qui leur est due, les plus zélés
d'entre eux.

Il ne nous échappe pas, en dernier lieu,
que pour mieux assurer notre but, les libé-
raux matériels sont nécessaires, et que ceu-
x-ci ne sont point proportionnés à nos besoins. Mais
si, contrairement, nous sommes, à vivre de
l'Église, de la foi, qui est en eux-mêmes dans
de graves détresses, et que les temps trou-
blés de deuil qui nous environnent, nous ne pour-
rions pas abandonner en secours, ainsi que
notre cœur le voudrait, nous ne laisserons ce-
pendant pas de faire tout ce qu'il nous sera
possible pour détourner les affreuses consé-
quences que nous pourrions en attendre, et
l'Église et de la société civile, l'absence de
l'éducation religieuse.

Au reste, il est nécessaire avant tout d'in-
voquer le Seigneur, dans laquelle tous nos
vœux et toutes nos sollicitudes se réunissent
sans aucun espoir de succès. Nous nous
adressons donc à vous, monsieur le cardinal,
et nous vous recommandons chaudement
d'exhorter vivement le peuple romain à lever
sa croix de Dieu Notre-Seigneur, des prières
torrentielles pour qu'il daigne maintenir en-
core dans cette sainte ville, la lumière de la foi
catholique, que prétendent obscurcir ou même
anéantir les sectes hérétiques qu'on accueille
maintenant avec honneur; ces sectes et les
autres complices de l'impie, qui se débattent
en efforts pour renverser la pierre précieuse
solide contre laquelle, ainsi qu'il est écrit, les
portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Dans
le cœur des Romains, la dévotion envers l'im-
maculée Mère de Dieu, qui est aussi nous, mais
en ce moment, les prières sont plus pres-
santes, ils doivent recourir plus souvent et avec
plus d'ardeur à celle qui a déraciné le serpent
et vaincu toutes les hérésies.

Dans ces jours qui ramènent la mémoire
solennelle des saints Pierre et Paul, que les
Romains se prosternent dans leurs ba-
siliques et les conjurent d'intercéder auprès
de Dieu en faveur de la ville qu'ils ont sanc-
tifiée de leur sang, et à laquelle ils ont sacrifié
le sang de leurs cœurs, priez que comme un
gage de leur protection incessante. Faisons
une douce violence de supplications aux cé-
lestes patrons de Rome, lesquels ou par le
sang ou par les œuvres du ministère apostoli-
que ou par les saints excommuniés, ont rendu
si ferme le cœur de Rome, et que nous ne so-
yons qu'on voudrait arracher du sein de leurs en-
fants. Et Dieu se lassera d'attendre, il aura pitié
de nous, il ne permettra pas que sa religion
devienne le jouet des méchants.

En attendant, recevez, monsieur le cardinal,
la bénédiction apostolique, que nous vous
donnons du fond de notre cœur à vous, au
clergé et à tout votre peuple bien-aimé.
Du Vatican, 26 juin.
LÉON XIII, PAPE.

LETTRE DE PARIS
(Correspondance particulière)
Paris, 3 juillet.
On a annoncé que M. Tirman, préfet
de Marseille, allait être, sinon révoqué,
du moins déplacé, et que la même dis-
grâce attendrait quelques autres fonc-
tionnaires du chef-lieu des Bouches-du-
Rhône. Ce bruit n'est pas démenti par
les officiers de M. de Marcère; mais
entendons-nous, il est expliqué d'une
façon qui ne laisse pas d'étonner un peu
l'opinion, ou, « On paraît trouver, au
ministère, que l'autorité marseillaise a été
faible, » mais, devinez en quoi...
« Elle aurait hésité à sévir, en temps
utile, contre des gens du monde qui
font partie de la société, et même de la
Société de Jésus... » Voilà, aux yeux de
M. de Marcère, le grand tort de M.
Tirman. Quant à avoir permis aux radi-
caux de Marseille les excès que vous
savez, ce n'est plus apparemment, de
la faiblesse ou, du moins, c'est une fai-
blesse pardonnaible et même louable !
Ce qui ressort le plus clairement de
tout cela, c'est que, fidèles à leur sys-
tème de justice distributive, les républi-
cains, en haut comme en bas, sont
décidés à rejeter sur les catholiques et
les conservateurs toute la responsabilité
des désordres tolérés, des délits com-
mis, des droits violés. Il faut bien qu'ils

trouvent des coupables puisque les fautes
sont évidentes; n'ayant garde de
garder ces coupables à leur tête ou dans
leurs rangs, ils dénoncent tout naturel-
lement leurs victimes.

La presse radicale a pour mot d'ordre
de préparer l'opinion à cet incroyable
déli de justice et en même temps, de
fournir les prétextes voulus à ceux qui
doivent le commettre.

Telle est, entre la haine du catholi-
cisme et le mépris de la liberté religieuse,
la raison décisive de la campagne
de mensonges et de calomnies entre-
prise, depuis trois jours, contre la po-
pulation marseillaise. Vainement ces
mensonges sont réduits à néant par les
témoignages les moins suspects, vainement
on remonte à nos jours aux parisiens
que leurs confrères des Bouches-
du-Rhône, même républicains, même
avancés, s'abstiennent de suivre dans
cette voie de falsification de l'histoire,
il faut, sachez le bien, que le pays croie
les catholiques coupables, afin qu'on
puisse les frapper.

Eh ! mon Dieu, frappez sans tent de
précautions, ni de formes ! n'êtes-vous
pas les maîtres ? Épargnez-vous la peine
de chercher des prétextes et la honte
de paraitre et croire. Persécutez sans
hypocrisie, à la façon de Tibère et non
à l'exemple de Julien. Soyez, enfin vous-
mêmes, une bonne fois, qu'on vous con-
naisse et qu'on vous juge !

C'était à prévoir. Voici maintenant les
gazetiers officiers qui se mettent à dé-
noncer nominativement les propriétaires
dont les hôtels n'étaient pas illuminés
dimanche soir. Sur la liste figurent M.
Rouher, le duc de Trévise, M. de Brog-
lie, M. Buffet, M. Target, etc.

Pour quelle autre « illumination »
marque-t-on ainsi ces personnages et
leurs demeures ?

P.-S. — Quand un appel est fait au
sentiment patriotique, on est assuré de
trouver au premier rang un prince de
la maison de Bourbon, vous avez vu la
souscription de son auguste chef pour le
monument de Jean d'Arc. J'apprends
que M. le duc de Chartres a envoyé
cinq mille francs qui figurent au deman-
de la liste de l'Union. Tous les
amis de la grandeur et de l'indépendance
nationale voudront suivre le noble
exemple donné par les princes de la
Maison de France. DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE
COMMISSION
du Tarif général des Douanes
Séance du mardi 11 juin 1873.
PRÉSIDENCE DE M. JULES FERRY.
Délégués de Roubaix :
M. A. DELFOSSÉ, président de la chambre
de commerce;
M. H. MATHON, membre de la chambre de
commerce;
M. M. DE BOSSUT, membre de la chambre de
commerce;
M. A. VINCHON, membre de la chambre de
commerce.
Délégués de Tourcoing :
M. CH. JONOLEZ, président de la chambre
de commerce;
M. LOATHIS, membre de la chambre de
commerce;
M. DAUPHINOT, sénateur, président de la
chambre de commerce de Reims.

Déposition des délégués de l'industrie
de Roubaix.
M. le Président. — Monsieur le président
de la chambre de commerce de Roubaix, vous
avez la parole; mais veuillez nous dire si vous
feriez une déposition commune pour Roubaix
et Tourcoing.
M. Delfosse. — Nos dépositions seront
séparées parce que nos intérêts, sans être op-
posés, ne sont pas identiques.
Messieurs, j'ai l'honneur de venir déposer
devant vous au nom de la chambre de com-
merce de Roubaix; je suis accompagné dans
cette mission par trois autres délégués de cette
chambre.
Préablement, je dois vous dire en peu de
mots, messieurs, quelle est l'importance de
la fabrique de Roubaix ou tout est commerce
et industrie; vous jugerez ainsi de l'importance
des intérêts que nous représentons.

Roubaix renferme une population de 85,000
habitants; mais en dehors de cette population,
nos fabriques occupent encore des milliers
d'ouvriers, disséminés dans des localités voi-
sines et jusqu'aux confins du département du
Nord.
Son outillage consiste :
1° En 7 grands établissements de peignage
de laine, réunissant 384 peigneuses;
2° En 43 filatures de laine peignée, renfer-
mant ensemble 276,000 broches;
3° En 14 filatures de coton, contenant
240,000 broches;
4° En 5 filatures de lin, à Lannoy, qui est
de notre circonscription, 46,000 broches;
5° En 135 fabricants de tissus qui font mou-
voir :
12,000 métiers à tisser mécaniquement;
15,000 à la main, répartis
tant à Roubaix que dans d'autres localités;
6° En 21 teinturerie et apprêts;
7° En 30 restoreries de laine et de coton.
L'ajoutera que ces industries, ainsi que
celles qui en dépendent sont dans un
état déplorable depuis longtemps; qu'un grand
nombre de métiers sont à l'état de chômage
et qu'il en résultera des ruines qui se suc-
cèdent et qui se continueront si des mesures
énergiques ne sont prises immédiatement
pour atténuer les importations des pays étran-
gers.
Avant les traités de 1860, Roubaix avait une
grande industrie : celle de la fabrication des
tissus mélangés de laine et de coton; elle fai-
sait vivre un grand nombre de fabricants et
filateurs, qui, à leur tour, donnaient la vie à
de nombreuses populations. Cette industrie
disparaît peu à peu, et d'une production de
plus de 400 millions, nous sommes arrivés à
45 millions tout au plus; c'est l'Angleterre
qui a pris notre place sur notre propre mar-
ché.
Il en résulte que beaucoup de nos fabri-
cants ont disparu, que d'autres ont dû se re-
porter sur d'autres articles pour alimenter leurs
métiers.
C'est ainsi que nous fabriquons aujourd'hui :
1° Des mérinos et mousselines de laine que
nous envoyons à Reims, au Cateau, à Fourmies
et à Saint-Quentin;
2° Des draps que nous envoyons à Elbeuf et à
Sedan;
3° Des popelines et des velours de coton que
nous envoyons à Amiens;
4° Des calicots, cretonnes et toiles de Vichy,
que nous prenons à Rouen, Roanne, etc.

ainsi une rude concurrence à nos pro-
duits nationaux, et nous les regrettons d'autant
plus qu'ils ont déjà beaucoup à se plaindre de
la concurrence étrangère.

Nous disions donc que la fabrique de Rou-
baix est depuis longtemps dans une situation
alarmante, et que le travail n'y est plus qu'à
l'état intermittent et non permanent, et qu'il
n'y a qu'un relèvement de trois qui puisse
sauver, puisqu'il est démontré que, à vilain
moins pour faire des vides, ces vides
sont comblés immédiatement par l'étranger.

Vous pouvez me répondre, messieurs, que
la crise est générale et qu'elle a atteint les
autres pays aussi bien que le nôtre; à cela, je
me permets de répondre que c'est surtout à
l'Angleterre qu'il faut attribuer l'aggravation
de nos souffrances, car cette nation a une pro-
duction tellement exagérée qu'elle fait bien
qu'elle coule ses objets manufacturés à toutes
conditions de prix. Ne sait-on pas d'ailleurs
que dans les autres pays, les machines à va-
pours, et qu'ils se sont outillés eux-mêmes
pour être plus tributaires des autres ? La
conséquence naturelle à en tirer, c'est que la
crise du trop-plein durera et que le marché
français continuera d'être envahi, si nous
n'avons nous-mêmes un porteur remède.

Toutes ces choses ont été si souvent dites,
qu'il serait superflu d'insister. Du reste, la
vérité sur les doctrines pénitencielles du li-
bre-échange se fait jour, et chaque nation
prend conscience de sa situation. Les produits
anglais qui inondent le monde entier,
faisons comme ces nations.
Voici, du reste, un document officiel qui
émane de M. Alexandre Ledru-Rollin, inspecteur
général des manufactures et porteur remède,
un rapport présenté à la chambre des com-
munes pour 1873; il vous démontrera la pro-
gression des moyens de production anglais
depuis 1850, par période de dix ans :
Broches à tisser les tissus mélangés :
1850, 875,000 broches.
1861, 1,281,000 —
1871, 1,821,000 —
1875, 2,182,000 —
Métiers à tisser les tissus mélangés à la
mécanique :
1850, 32,617 métiers.
1861, 43,018 —
1871, 64,639 —
1875, 81,637 —

A Roubaix, le nombre de nos métiers est
resté à peu près stationnaire depuis dix ans.
Vous avez entendu tout à l'heure que nous
en avons 12,000 seulement.
Lille vous a entrepris de l'industrie du
coton, nous n'en parlerons pas.
Tourcoing vous entendra de la situation
signalée en réduisant le tarif du transport des
petits colis pesant moins de 5 kilos. Ainsi, un
petit colis, dans ces conditions, peut être
transporté pour 23 centimes à 100 kilomètres;
pour 40 centimes à 400 kilomètres. Mais ce prix,
modique en lui-même, reste encore lourd,
surtout pour les transports à petite distance,
si l'on considère qu'il faut y ajouter, pour l'en-
voi par les traités et timbres, le chiffre dispropor-
tionné de 45 centimes.

La chambre décide qu'une lettre sera adre-
sée à M. le ministre pour lui demander de
vouloir bien provoquer la réduction à 10 cen-
times pour obtenir la détaxe de ces petits
colis, et leur exonération de l'impôt établi sur
le transport.
A l'occasion de l'Exposition universelle, la
chambre décide qu'elle admettra à MM. les
administrateurs du chemin de fer du Nord une
réquête pour obtenir la remise de ces petits
colis, et leur exonération de l'impôt établi sur
le transport.

Le président, A. DELFOSSÉ.
(A suivre.)

Roubaix Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE
Le Journal officiel publie un dé-
cret en vertu duquel les conseils d'ar-
rondissement se réuniront, le lundi 13
juillet, pour la première partie de leur
session, dont la durée est fixée à cinq
jours.

Par ordonnance de M. le premier
président de la Cour d'appel de Douai,
les assises du 3e trimestre 1873 s'ou-
vriront :
1° A Douai, le lundi 5 août prochain,
sous la présidence de M. le conseiller
Lemaire, ayant pour assesseurs, MM.
les conseillers Dubrulle et Béhaghel.
2° A Saint-Omer, le lundi 2 septem-
bre, sous la présidence de M. le con-
seiller Destieker, assisté de MM. Boi-
ssel et Poillou, juges.

Les nouvelles que nous avons fait
prendre aujourd'hui sur la santé de M.
le chanoine Bury sont aussi satisfai-
santes que possible, dit l'Emancipa-
teur. Le mieux se poursuit, et sans
complication imprévue, le vénérable
malade pourra bientôt reprendre ses
occupations habituelles.

Aujourd'hui est venu devant la
deuxième chambre correctionnelle le
procès en diffamation et fausse nou-
velle intenté par les Dominicains au
Grelot. Les Dominicains demandent
10,000 fr. de dommages-intérêts, et
l'insertion dans tous les journaux de
Lille et plusieurs journaux de Paris.
M^r Théry fils plaide pour les Domini-
cains; M^r Barbe pour le Grelot.
La loi interdit le compte-rendu des
affaires de ce genre. Nous ferons con-
naître le jugement, dont le prononcé
sera probablement remis à huitaine.

On a ramené hier à Roubaix le ca-
davre de M. S... que des habitants de
Leers (Belgique) avaient trouvé pendu
à un saule, au milieu des champs.
Hier après-midi, vers deux heures
et demie, un vieillard du nom de Nar-
cisse Spriet, âgé de 75 ans a été frappé
d'apoplexie en montant l'escalier qui
conduit au premier étage de la maison
qu'il habitait rue du Duc, au Calvaire.
M. le docteur Paquet qui l'on avait

appelé, a donné les premiers soins au
malade; mais à huit heures et demie
du soir, Narcisse Spriet rendait le der-
nier soupir.

L'article 471 du code de police mu-
nicipale interdit d'abandonner des voi-
tures, charrettes, etc. sur la voie pu-
blique. Malgré les nombreux avertisse-
ments qui lui ont été donnés à ce su-
jet, Zulma L... marchande de fruits sur
la Grand-Place, a laissé pendant trois
semaines près du bureau des ventes
mobilierles une voiture qui gênait la
circulation et qui aurait pu tenter la
cupidité des voleurs. Procès-verbal a
été dressé contre la contrevenante.

Éphémérides Roubailliennes
4 juillet 1856. — Après l'attentat
d'Alibaud, le conseil municipal de Rou-
baix vota une adresse au Roi. « Puisse
le Dieu qui vous a protégé, extermi-
ner ceux dont l'imagination crimi-
nelle rêve votre ruine et la nôtre; ou
plutôt puisse-t-il les éclairer et leur
faire voir qu'à vous seul la France
doit son bonheur et l'Europe son re-
pos. »
TH. LEURIDAN.

Éphémérides Tourcoisennes
4 juillet 1791. — Le Père Fidèle
Delepoelle, alors prieur du couvent des
Carmes à Valenciennes, en est expulsé
violamment et se réfugie chez sa sœur
Mlle Ursule Delepoelle, à Tourcoing.
Pendant toute la période révolution-
naire, le Père Fidèle, accompagné du
Père Procoppe, son confrère en religion,
resta caché dans notre ville. A plu-
sieurs reprises les deux Pères furent
contraints de se retirer à Mouscron, à
l'approche de certaines visites domi-
ciliaires qu'ils savaient devoir être
très scrupuleuses, car leur retraite n'é-
tait pas manquée d'être découverte. Ils
ne furent surpris qu'une fois, mais les
Bonnet-Rouges, la milice révolution-
naire locale, se contentèrent de les con-
duire à la frontière, au lieu de les jeter
en prison, selon les habitudes d'alors,
en pareille capture.

On signale un fait étonnant, constaté
au Portel, dimanche dernier 30 juin.
Vers sept heures du matin, au moment où
la messe montait avec force, une trentaine
de femmes de Boulogne, venues pour se livrer
à la cueillette des moules furent surprises
sur le rocher qui sert de base à l'ancien fort
de l'Éclair, et onze d'entre elles y demeu-
rèrent entourées par l'eau toujours augmen-
tante.
Elles couraient un réel danger quand, par
bonheur, on les aperçut de terre. On mit à
la mer le bateau n° 1413, et l'on parvint bien-
tôt auprès des pauvres femmes, plus en
plus menacées et qui voyaient à chaque
minute diminuer la superficie des quelques ro-
chers où elles s'étaient réfugiées.
Les sauveteurs se mirent résolument à
l'eau et quelques instants après, les onze nau-
fragées, mises en sûreté dans l'embarcation,
venaient débarquer à la côte, sans autre mal
qu'un frayeur très légitime.

M. Bertrand-Milcent, candidat républi-
cain dans la 2e circonscription de Cambrai,
vient d'intenter un procès en diffamation au
journal bonapartiste l'Égyle.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARA-
TIONS DE NAISSANCES du 2 juillet. —
Jeanne Basse, rue de Bouviers. — Charles
Roan, rue Bernard, cour Mourmante, 40.
Maria Decrême, rue de Mouvaux, 104.
— Henri Panem, rue des Longues-Hai s.
— Elise Vancampen, rue de S.-Elisabeth, 3.
— Sophie Denatre, au Cul-de-Four, cour Ti-
berghien. — Auguste Pénel, rue Bernard,
93. — Zola Carbon, rue de Mouvaux, 9.
— Clémence Marissal, rue de la Clef, fort
Bayart, 19.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 juillet. —
Emmanuel Clapel, 74 ans, journalier, l'Épi-
prie. — Georges Florin, 8 mois, rue Peletier.
— Raymond Macquet, 10 mois, rue de Lan-
noy, 31. — Jules Masure, 34 ans, sans pro-
fession, rue du Curé. — Blanche Roger, 1 an,
rue S.-Jean, 20. — Léon Vanthuyne, 9 ans,
rue Bernard, cour Mourmante, 40. —
Bernard Cornille, 5 ans, rue de la Vieille
Dervaux, 5 ans, rue du Grand-Chemin, 8.
— Pierre Mascelle, 20 ans, journalier, Hôtel-Dieu.
— Marie Pénel, 73 ans, propriétaire, rue de
Flandre, 67.
MARIAGES du 1er. — Floris Castelain, 24
ans, usager, et Laure Dubois, 49 ans, pi-
quière. — Louis Fiévet, 20 ans, ajusteur, et
Sophie Huyghe, 19 ans, soigneuse. — Louis
Bourgeois, 28 ans, mécanicien, et Anne Motte
22 ans, peigneuse. — Désiré Vandeveld, 41
ans, apprêteur, et Catherine Florin, 36 ans,
ménagère. — Auguste Lemoine, 41 ans, li-
sérand, et Marie Dubois, 21 ans, couturière. —
Auguste Deleze, 22 ans, tisserand, et Josephine
Smet, 26 ans, soigneuse. — Lucas Wouters,
26 ans, journalier, et Jeanne Peeters, 23 ans,
soigneuse.
Du 3. — Henri Caudron, 27 ans, fabricant
de sucre, et Constance Paquet, 21 ans, sans
profession.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS
Les amis et connaissances de la famille
LEENKNECHT DE JONGHE qui, par obit,
l'auraient pas reçu de lettre de faire part du
décès de Monsieur Alphonse-Ernest-Emile
LEENKNECHT, décédé à Roubaix, le 3 juillet
1873, à l'âge de 18 ans et 5 mois, sont
priés de considérer le présent avis comme en
tenant lieu et de vouloir bien assister aux
Convois et Service solennels, qui auront
lieu le vendredi 5 courant, à 8 heures
1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.
L'assemblée à la maison mortuaire, rue de
la Chapelle-Carette, 83.

Les amis et connaissances de la famille
MAZURE PROUVOT qui par obit, n'auraient
pas reçu de lettre de faire part du décès
de Monsieur Jules MAZURE, décédé le 3
juillet 1873, dans sa 33e année, sont priés
de considérer le présent avis comme en tenant
lieu et de vouloir bien assister aux convois
et service solennels, qui auront lieu
le vendredi 5 juillet, à 9 heures 1/2, en l'église
Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à
la maison mortuaire, rue du Curé, 12. 16633

LETTRÉS MORTUAIRES ET OBITS. — Im-
primerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans
les deux éditions du Journal de Roubaix, dans
la Gascie de Tourcoing (journal quotidien)

M. H. Deniau, ex-directeur des tra-
vaux municipaux de la ville de Rou-
baix a l'honneur d'informer le public
et ses amis, en particulier, qu'il ouvre
à Roubaix un bureau d'ingénieur-archi-
tecte.

Il s'occupera en général des études
et travaux se rattachant à l'art de l'in-
génier et du géomètre, et spéciale-
ment des constructions industrielles.
— Actuellement, rue du Coq-Français,
42. Au 1er juillet, rue de Blanche-
maille, 73.

Changement de domicile
FORGE, DENTISTE
Actuellement
RUE NATIONALE, 196, LILLE
près l'église du Sacré-Cœur
Tramway, lettre A.

Caisse d'épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 30 juin 1873.
Sommes versées par 325 déposants, dont 42
nouveaux. Fr. 17,904...
66 demandes en remboursement. 16,079,60
Les opérations du mois de juin sont
suivies par MM. Louis Wainé-Vatienne et
Alfred Bourbier directeurs.

M. GOUBE-DELANNOY, démission-
naire, ne s'occupe plus des Contribu-
tions directes. 16339

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
Cette liste paraît dans les deux éditions du
Journal de Roubaix. — S'adresser pour les
conditions, rue Neuve, 17.

Location et réparation, rue du Fontenoy,
58. 16176

Confections
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37,
Roubaix. Satin et popeline, pure laine, ven-
dus aussi bon marché qu'en fabrique. — Che-
mises de soie.
Articles de blanc
Layette, Robes et Pelisses de Baptême

Recettes, ventes et locations
immobilières
Emile DELOCOURT, rue St-André, 25
agent de la Compagnie La Confiance.

COUVREUR-RENAUD, Grande-Place
11, Tour-coing. — Confections pour homme
et pour dames. 14695

COILLÉ, place de la Mairie, 5. — Dépôt
des principaux produits pharmaceutiques. 14693

Serrurerie — Peilerie
DENDEVEL, rue Saint-Georges, 50,
Roubaix.

Ingénieurs
Y. DUBREUIL, ingénieur, installations
expertes, consultations techniques de 7 h.
à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue
du Chemin de Fer, 35.

CORRESPONDANCE
Les articles qui suivent, n'engagent ni
l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix, le 4 juillet 1873.
Monsieur le Rédacteur,
Je viens recourir à votre estimable
journal pour informer le public que la
Compagnie « La Seine » assurance contre
les accidents de chevaux et de voi-
tures, 37, rue de Peletier, n'a rien de
commun avec la Compagnie « La Seine »
assurance maritime, actuellement en
liquidation.
Veuillez agréer l'assurance de ma
considération.

Le Directeur,
E. SEURE et C^o
Secursale à Lille, 35, rue Beaubarnais.
16347

Faits Divers
— Ce matin, au rond-point des Ter-
mes, les agents de police ont trouvé un
individu qui, couché sur un banc, sem-
blait en proie à une violente attaque
d'épilepsie. Ils l'ont transporté à la
pharmacie Chenevières. Malgré les
soins qui lui ont été prodigués, cet in-
dividuu, qu'on a en alors être le nommé
Th... domicilié Boulevard Pereire, âgé
de 34 ans, loin de se calmer, était ar-
rivé à une véritable frénésie et cher-
chait à mordre ceux qui l'entouraient.
On a reconnu alors qu'il était atteint de
la rage; on est parvenu à le lier et on
l'a conduit en voiture à l'hôpital Beau-
jon, où il a été revêtu de la camisole
de force après nouvelle constatation de
la maladie.
— La troisième réunion des Orphé-
nistes de France aura lieu les 7, 14, 15
et 16 juillet courant.
Il y aura à Paris, pendant ces quatre
jours, 22,000 exécutions.
650 sociétés françaises, algériennes
ou étrangères, représentant 72 départe-
ments, prendront part à ces concours,
qui seront précédés par un grand festi-
val et suivis de la distribution solen-
nelle des récompenses.
On parle de plus de 20,000 francs de
prix à décerner.
La fête se terminera par un banquet-
bal.
— Mardi soir, à six heures, est mort
frappé d'apoplexie, François Bazin qui,
dimanche encore, plein de vie et de
santé, assistait au concert des Tuileries
où l'on interprétait et où l'on applaudis-
sait une de ses œuvres : *Gloire à la
France* ! François Bazin était né le 4
septembre 1819, à Marseille, où son
père était chef de district; il fit ses
premières études musicales à l'école
communale de musique fondée par M.
Barsotti.
En 1836, il remporta au Conserva-
toire de Paris, où il était entré en 1834,
le premier prix d'harmonie et d'accom-
pagnement pratique. Il fut nommé pro-
fesseur adjoint de cette classe l'année
suivante. On a de lui une cantate, *Loyse
de Montfort*, qui lui valut en 1840 le
grand prix de Rome; la *Trompette* et